



Issue du regroupement en 2001 des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Luc et Iberville, de la paroisse de Saint-Athanase et de la municipalité de L'Acadie, Saint-Jean-sur-Richelieu est située au sud du Québec, sur la Rive-Sud de Montréal, à 20 minutes du pont Champlain et à une trentaine de kilomètres de la frontière canado-américaine. Saint-Jean-sur-Richelieu, ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, se classe au 11^e rang des villes de la province et jouit d'un positionnement stratégique.

Appel de candidatures

Titre de la fonction : Agent d'évaluation

Statut : Régulier, temps complet

Service : Finances

SOMMAIRE DE LA FONCTION / ROLE

Sous la supervision du responsable module revenus, l'agent d'évaluation s'occupe d'informer les évaluateurs des nouvelles subdivisions ou des modifications et d'effectuer la mise à jour nécessaire selon le rôle d'évaluation. De plus, il doit recueillir les informations relatives aux permis afin d'en faire l'évaluation des revenus et des délais et les transmettre aux évaluateurs afin de mettre à jour le rôle. Il doit également s'assurer de transmettre les informations nécessaires concernant les mutations immobilières et valider les frais qui y sont reliés. Principalement, l'agent d'évaluation assure la communication entre le Service des finances et les évaluateurs et il s'assure de faire les suivis relatifs au rôle d'évaluation. Il répond également aux diverses questions relevant de sa compétence. Finalement, il doit s'assurer de répondre à toute autre demande relative à son service.

EXIGENCES NORMALES DE LA FONCTION (PREREQUIS)

Formation

- Diplôme de niveau collégial (DEC) en administration ou domaine connexe.

Expérience

- Minimum : 3 années.

Autres exigences

Connaissance intermédiaire de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Outlook).

Atouts

- Connaissance des lois, normes et règlements relatifs aux Cités et Villes et à la fiscalité municipale;
- Connaissance de la matrice graphique;
- Connaissance des progiciels municipaux de taxation et de facturation;
- Maîtrise du français parlé et écrit.

SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe 7 de la convention collective des employés de bureau, soit au taux horaire de 24,33 \$.

HORAIRE

Poste à temps complet, à raison de 32,5 h/semaine.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir son curriculum vitæ avant 16 h 30 le 5 novembre 2013, à l'adresse suivante :

Agent d'évaluation

Service des ressources humaines

Par courriel à ressources.humaines@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Vous trouverez également cet affichage sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à la rubrique « **Carrières** » - www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin a pour but d'alléger la lecture.

Le 23 octobre 2013